



Evaluer un bien rural sur votre commune

- Lors d'un projet d'acquisition ou de vente d'un bien rural
- Pour fixer un prix conforme au marché et au contexte local
- Pour disposer d'un avis objectif sur la valeur réelle des biens



COLLECTIVITÉS



Evaluer un bien rural sur votre commune

LA SAFER ÉVALUE TOUT TYPE DE BIENS RURAUX

Parcelles, bâtiments
d'exploitation,
maisons d'habitation...

Terres, vignes, prés,
vergers, forêts, étangs...

UNE PRESTATION ADAPTÉE À VOS BESOINS :

La Safer vous propose soit :

- Une estimation indicative (évaluation globale d'un bien sans bâtiment)
- Une évaluation détaillée et approfondie

*Un devis personnalisé est transmis
avant toute intervention*

POURQUOI LA SAFER ?

Elle connaît le marché foncier rural :

- L'évaluation est un de ses métiers. Sa connaissance de plus de 50 ans des marchés ruraux est unique puisque les notaires ont pour obligation légale de l'informer des projets de vente
- Elle dispose d'une base de données et de références fiables et actualisées pour tous types de biens ruraux, bâtis ou non : terrains, exploitations agricoles, propriétés d'agrément...
- Des équipes dédiées de conseillers fonciers sont en permanence sur le terrain

La Safer accompagne et conseille les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement et de développement. Société anonyme, sans but lucratif, elle met en œuvre des missions d'intérêt général au service des politiques publiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les articles L. 1311-9 et 10 du Code général des collectivités territoriales prévoient des seuils fixés par l'autorité administrative à partir desquels les collectivités doivent solliciter l'avis des services de l'Etat pour leurs opérations immobilières.

En deçà de ces seuils, la consultation n'est plus obligatoire. Pour un avis de valeur vous pouvez vous adresser à la Safer de votre département.

CONTACT :

Safer de l'Île-de-France
Stéphanie Bobillier
Tél. : 01 42 65 28 42
Courriel : safef@safer-idf.com
www.safefidf.fr

